



dommages et interets

Par **olivier777**, le **18/08/2019** à **20:40**

Bonjour

j ai porte plainte contre mon ex epouse pour diffamation et denonciation calomnieuse ainsi que pour violation de courrier personnel et electronique. le juge a retenu les charges contre elle et nous avons une mediation penale prevue le 6 septembre 2019 a 11H. combien puis je demander en damages et interet sachant que cela m a couté la garde de mes deux enfants et 2 hospitalisations en clinique psychiatrique pour depression severe et que ces accusation ont etait faite aupres d'un OPJ et gendarme donc publique?

merci de votre reponse.

bien cordialement

Par **Visiteur**, le **18/08/2019** à **20:45**

Bonjour

Je pense que votre avocat est mieux placé que nous pour vous aider.

Un dossier quand même.

[Dommages-interets](#)